

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 09 OCTOBRE 2014**

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	22
Conseillers représentés	05
Conseiller absent	00

Le jeudi neuf octobre deux mille quatorze le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué le deux octobre deux mille quatorze s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente en présence de :

Mme Mireille GILIBERT – Mr Sébastien METAY – Mr Eric GERMAIN-CARA – Mme Christiane CLUNIAT – Mme Bernadette BOUTHIER – Mr Jean CHENAVIER – Mme Marie-Thérèse ROBERT – Mme Nunzia MAZZILLI – Mme Marielle COUP – Mme Corinne DEVIN – Mr Jean-Yves GARNIER – Mr Patrice BAULE – Mme Christèle GACHET – Mr Pedro JERONIMO – Mr Frédéric RAYMOND – Mr Julien SERVOZ – Mr Dominique MASSON – Mme Eliane MINE – Mr Christophe VIGNON – Mme Isabelle PERENON-PILLON –

Madame Frédérique POINT arrive à 19h35

Conseillers absents représentés :

Madame Ghislaine VERGNET représentée par Madame Mireille GILIBERT
Monsieur Daniel GERARD représenté par Monsieur Joël GULLON
Monsieur Lionel LABROT représenté par Monsieur Eric GERMAIN-CARA
Monsieur Jacky LAVERDURE représenté par Monsieur Christophe VIGNON
Madame Séverine FOUACHE représentée par Monsieur Dominique MASSON

Conseiller absent :

//

Secrétaire de séance :

Monsieur Julien SERVOZ

Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2014 est signé par tous les membres présents.

Le conseil accepte unanimement les modifications suivantes dans l'ordre du jour :

Retrait du point n° 05 : convention avec Bièvre Isère Communauté pour l'occupation du domaine communal espaces des alpes est retiré de l'ordre du jour

Ajout du point n° 10 : Modification du tableau des effectifs est ajouté à l'ordre du jour.

RELEVÉ DE DECISIONS

Point n°01 - Budget général - décision modificative n°01

Le conseil vote par 21 voix pour et 06 contre les ajustements des dépenses (+ 71 502€) et recettes (+ 71 502€) de fonctionnement. En ce qui concerne l'investissement des dépenses et recettes sont augmentées de 54 050€.

Point n° 02 - Budget général - annulation de produits irrécouvrables

L'assemblée annule à l'unanimité des titres de recettes pour un montant de 1 004,69 € concernant des produits irrécouvrables des années 2009-2010-2011 et 2012

Point n°03 - Budget général - durée des amortissements des immobilisations

L'assemblée à l'unanimité vote la réactualisation de la durée des amortissements.

Point n° 04 - Personnel Communal – modification tableau des effectifs

L'assemblée adopte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs en ce qui concerne l'aménagement d'horaires d'un poste à l'école municipale de musique.

Point n° 05 - convention avec Bièvre Isère Communauté pour l'occupation du domaine communal espaces des alpes

Ce point est différé dans l'attente de pièces complémentaires au dossier.

Point n° 06 - Exonération facultative de la taxe d'aménagement

L'assemblée à la majorité absolue par 21 voix pour 06 abstentions, adopte l'exonération de la totalité de la part communal de la taxe d'aménagement des abris de jardin soumis à déclaration.

Point n°07 - - Convention de concession de parc de stationnement

A la majorité absolue par 21 voix pour 06 contre, l'assemblée autorise le maire à signer une convention de concession de parc de stationnement permettant la création de 37 places de parking.

Point n°08 - convention avec l'association Villa Sainte Cécile pour la mise en place d'un partenariat avec le cinéma « Le Club »

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer une convention avec l'association Villa Ste Cécile dans le cadre d'un partenariat avec le cinéma le Club et d'allouer une subvention de 6000€ pour l'année 2014.

Point n°09 - Culture - convention de partenariat Ecole Municipale de Musique et association A.P.A.J.H

Le partenariat proposé avec l'Association Pour adultes et Jeunes Handicapés pour l'année 2014/2015 est adopté à l'unanimité, afin de reconduire l'organisation des ateliers musicaux. La ville participe à ce projet à hauteur de 895,47€.

Point n°10 – Personnel – modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs en ce qui concerne la création d'un emploi permanent non titulaire au service état civil population.